

MUTUELLE

Avril - Mai - Juin 2012

N° 21 ●●●●●●●●

infos

Complémentaire santé



Editorial

Richesse ?

En 2012, les taxes sur les contrats de santé ont subi une augmentation sans précédent. Est-ce ainsi que l'on peut lutter efficacement contre l'endettement national ? Qu'on améliorera l'économie de l'Hexagone ? Vous avez une mutuelle de bonne qualité, avec un conseil d'administration qui s'enrichira de trois administrateurs de plus à l'automne, et ça n'est pourtant pas un signe extérieur de richesse.

Michel Escard

Sommaire

Editorial : Richesse	1
L'assemblée générale 2012	2
Les résolutions du conseil d'administration	3
Le courrier des lecteurs / Infos brèves / Naissances et décès / Carnet noir	4

La mutuelle peut s'ouvrir à des tiers



Pour commencer cette assemblée générale 2012, une minute de silence est observée en mémoire des adhérents qui nous ont quittés cette année. L'assemblée générale de la mutuelle Complémentaire santé débute à 18 heures. Le compte rendu de l'assemblée générale de 2011 est tout d'abord adopté.

Puis les comptes sont abordés en donnant la parole à Mme Charlas, la commissaire aux comptes, qui fait la synthèse des deux rapports : celui de M. Marty, absent, et le sien propre.

Les contrôles internes ont été vérifiés, les cotisations, les prestations. Mme Charlas insiste sur le fait que la taxe sur les contrats d'assurance a subi une augmentation imprévue et que cette taxe payée par les adhérents n'est que perçue par la mutuelle, pour le compte de l'état ! Les provisions techniques ont également été vérifiées et sont approuvées sans réserves. La seule convention qui n'est pas uniquement complémentaire santé mais aussi réalisations sociales est celle mise en place pour verser le salaire de la dernière employée recrutée.

Quant aux comptes combinés, (Complémentaire santé-Réalisations sociales) Mme Charlas les certifie également réguliers et sincères.

Sollicités, les adhérents approuvent les comptes, et dans la foulée, ils approuvent l'affectation du résultat.

Paul Dargein intervient alors en expliquant les tenants et les aboutissants du procès qui a opposé la mutuelle à deux adhérents.

Ensuite, MM. Joël Thomas et Alain Rey viennent parler de l'actualité de notre partenaire Santévie.

Il y a un partenariat de gestion des prestations entre la mutuelle et la mutuelle Santévie qui de régionale deviendra nationale sous le nom d'Harmonie mutuelle en cours d'année.

Il y a dix ans, il y avait 6 000 mutuelles, aujourd'hui, il n'y en a plus que 700 et le processus est irréversible.

Tous les services dont nous jouissons sont déjà à Toulouse, Albi, Rodez... Autour de cette structure, il y a des liens avec des regroupements de mutuelles (livre I) des mutuelles complémentaire santé (livre II) et des mutuelles de réalisations sociales (livre III). Le conventionnement que pratique Santévie permet de minorer certains tarifs (des opticiens, par exemple).

M. Rey déclare aussi que nous sommes parfaitement libres d'adhérer ou non à cette nouvelle super mutuelle.

Ensuite, la proposition d'ouvrir la mutuelle à d'autres personnes est adoptée.

Et pour finir, la délégation de pouvoir au conseil d'administration ne sera pas proposée car le quorum n'est pas suffisant.



Conseil d'administration Les résolutions

Le 21 février, Le conseil d'administration :

- 1 – Adopte le procès verbal du CA du 24 janvier 2012.
- 2 – Décide que la commission communication demandera un devis à notre prestataire pour relooker notre site internet.
- 3 – Décide de mettre sur le site internet et dans Mut Info, le nom des administrateurs ainsi que leur lieu de résidence ou de leur lieu de travail et de service.
- 4 – Note qu'un avenant à notre convention de gestion Santévie sera signé en juin 2012
- 5 – Décide d'adhérer à l'Union de représentation d'Harmonie Mutuelle (associée à Santévie).
- 8 administrateurs présents : 5 oui. Trois refus de vote.
- 6 – Prend acte que les responsables de commission feront un compte rendu d'activité 2011 et leurs objectifs 2012
- 7 – Prend acte d'un avenant N°2 à la convention de gestion CS/RS avec effet rétroactif au 1er janvier 2011. Voté à l'unanimité.
- 8 – Prend acte qu'une formation sur la fiscalité pour les administrateurs sera mise en place fin avril.
- 9 – Prends acte d'une étude qui permettrait de prolonger l'aide aux enfants handicapés jusqu'à l'âge de 28 ans.
- 10 – Prend acte de la régularisation d'une écriture sur le montant des prestations.

Le 20 mars, le conseil d'administration :

- 1 – Décide d'allouer, en fonds social, les sommes de 228 € et 2 350 € pour les deux cas présentés.

- 2 – Adopte le PV du 20 février 2012.

- 3 – Prend connaissance du rapport de la société LGF (conseil et gestion patrimoniale) pour l'année 2011 et le 1er trimestre 2012.

- 4 – Prend acte de la tenue d'un CA exceptionnel le 12 avril à 15 heures 30, dédié à la révision des statuts.

- 5 – Note la mise en place d'une fiche incident, depuis janvier 2012.

- 6 – Prend acte d'une lettre ouverte de la secrétaire générale, Marie-Françoise Borie, adressée au président.

Le 26 avril, le conseil d'administration :

- 1 - Décide d'allouer, en fonds social, les sommes de 800 € et 2 100 € pour les deux cas présentés.

- 2 - Adopte le PV du 20 mars 2012.

- 3 – Vote l'arrêté des comptes et le rapport de gestion (5 oui, 5 blancs).

- 4 - Vote l'arrêté des comptes combinés et le rapport de gestion (5 oui, 5 blancs).

- 5 – Prend connaissance du rapport de solvabilité.

- 6 – Prend connaissance du rapport de contrôle interne.

- 7 – Décide et vote un nouveau point à l'ordre du jour de ce CA :

- 8 – « Ordre du jour de l'assemblée générale ».

- 9 – Prend connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale.

- 10 – Prend note de faire effectuer une étude actuariaire par Santévie, sur les dépenses de santé par tranches d'âge.

N°23

La rubrique Santé de la Société de Phytothérapie et Nutrition Enfin une vitamine D naturelle végétale

OEMINE D2 : la levure riche en vitamine D2

Il s'agit d'une innovation, basée sur la constatation ancienne que l'on peut favoriser la concentration de la vitamine D dans les organismes végétaux ou dans les levures lorsqu'elles sont soumises aux UVB. Cette source de vitamine D naturelle était restée en retrait, car la vitamine de synthèse avait pris le pas sur la naturelle, puisque bien moins onéreuse à produire. Mais comme depuis quelques années, de plus en plus de personnes rejettent le synthétique et préfèrent le naturel, cette source de vitamine peut représenter une alternative. La levure riche en vitamine D est donc très intéressante.

Chaque gélule contient 5 µg de vitamine D2. Elle y est associée à de la levure de bière. Des études ont montré que cette vitamine de type végétal était aussi efficace que la forme D3 synthétique pour faire remonter le taux de 25 (OH)D dans le sérum.

www.vitaminedvegetale.com

Est-ce un nouveau problème sanitaire majeur qui se dessine ?

Au vu de plus de 80 études scientifiques internationales, près de 90% de la population est en insuffisance de vitamine D. Le rôle de cette vitamine est bien plus important qu'on ne le pensait. Elle a en effet une action préventive contre :

les maladies cardiovasculaires, le cancer, les maladies osseuses ou musculaires....

Chez **les personnes âgées**, il y a une chute de la production de la vitamine D qu'il faut absolument compenser par un apport de compléments alimentaires : la peau exposée aux rayons ultraviolets ne synthétise plus que 20 µg de vitamine D, alors que chez l'adulte l'exposition au soleil en apporte 250 à 500 µg. Il est clair que les personnes âgées ont donc 10 fois moins d'apport.

œmine D2



Avec 3 gélules de la nouvelle formule

- 30 %
sur toute la gamme

NOM:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

Code postal:.....

VILLE:.....

Email:

À adresser à:
PHYTOBIOLAB - ZA la ménude 2
1 rue Ampère 31830 Plaisance du Touch
05 62 18 05 86 - www.oemine.fr

Courrier

Votre mutuelle vous répond



N'hésitez pas à nous adresser toutes vos questions, suggestions, remarques pour tout ce qui concerne votre mutuelle et vos relations avec elle, à : courrier.adherents@orange.fr
Il vous sera répondu dans Mutuelle infos. La confidentialité de vos coordonnées sera rigoureusement respectée.

Je m'y perds dans la participation forfaitaire d'un euro.

Instaurée en 2005, la participation forfaitaire d'un euro est déduite du remboursement de la Sécurité sociale pour toute consultation ou tout acte réalisé par un médecin généraliste ou spécialiste, mais aussi en cas d'examen de radiologie ou d'analyse de biologie médicale. Cette participation forfaitaire est plafonnée à 4 € par professionnel et par jour et à 50 € par an. Elle n'est pas remboursée par la mutuelle.

Elle ne s'applique pas aux consultations ni aux soins chez les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les orthophonistes, les sages-femmes...

Mes remboursements diminuent, c'est parce que je n'ai pas choisi de médecin traitant ?

En effet, depuis le 1er février 2009, les personnes qui n'ont pas de médecin traitant ou qui ne respectent pas le parcours de soins coordonnés sont encore moins bien remboursées par la Sécurité sociale (30 % contre 50 % auparavant.)

En bref

VIH. De nouveaux traitements pourraient éliminer les « réservoirs viraux » où le virus du sida persiste.

Tuberculose. Faute de traitements adaptés, les médecins sont démunis face à une épidémie de tuberculose qui touche 9 millions de nouveaux malades dans le monde chaque année.

Alerte au chikungunya

Le moustique *Aedes albopictus*, qui véhicule la dengue et le chikungunya, est désormais installé en France depuis 2004. Ce moustique-tigre d'origine asiatique, reconnaissable à ses pattes rayées, s'est acclimaté à nos contrées du Sud-est et devrait progressivement poursuivre son implantation en remontant vers le Nord du pays. Du début du mois de mai jusqu'en novembre, la surveillance doit reprendre, particulièrement dans le sud de la France, afin de le neutraliser.

Carnet noir

Michel Lauzéral nous a quittés

Ce matin je suis triste, car après avoir passé de longues années à tes côtés dans les ateliers de «Photocomposition» je viens d'apprendre la mauvaise nouvelle.

Pour tes camarades de travail et moi-même en particulier, nous garderons en nos cœurs un ami toujours disponible pour rendre service tant au point de vue du travail que de la

sociabilité. Dans des moments difficiles tu a toujours répondu présent et même apporté de la gaieté.

En ces moments de peine nous tenons à t'assurer de notre vraie amitié. À ta femme Gilberte, tes enfants et petits-enfants, nous souhaitons beaucoup de force dans cette épreuve. **CM.**

LGF Patrimoine
cabinet indépendant
de conseil et de gestion
de patrimoine



NIMES-PARIS

info@lgfpatrimoine.fr
Tel : 09 67 04 23 99
Fax : 04 66 84 23 99

HORAIRES D'OUVERTURES DES BUREAUX

Du lundi au vendredi :

de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

Avenue Jean Baylet - 31095 Toulouse cedex 9

Tél. : 05 62 11 35 77

Fax : 05 62 11 36 40

Courriel : mutuelle@ladepeche.fr

Site : www.mutuelle-depeche.fr

Mutuelle régie par le code de la mutualité,

Soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel

(ACP)

MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X

Tirée à 1800 exemplaires

est une publication éditée

par la mutuelle du groupe La Dépêche du Midi

Avenue Jean-Baylet 31095 Toulouse cedex 9

Directeur de la publication : Paul Dargein

Rédaction : Michel Escard

Maquette et impression : Graphic Pyrénées.

Ils nous ont quittés

Geneviève ESPEILHAC	le 3 janvier
Jean ROSSONI	le 30 mars
Robert VILOTTE	le 8 avril
Aimé FABRE	le 9 avril
Albertine BRESO	le 22 avril
Nicole GELIS	le 24 avril
Dorine VIDAL	le 27 avril
Marthe CAZAUX	le 3 juin
Michel LAUZERAL	le 8 juin
Jean ROQUES	le 17 juin

Ils sont arrivés

Margot LAPARADE	le 29 mars
Maël SZOPA	le 30 avril
Antoine CATHERINNE	le 6 juin